



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
17 mai 2012  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2012**

25-29 juin 2012, Genève

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Engagements de financement**

**État des engagements de financement au titre  
des ressources ordinaires du Programme  
des Nations Unies pour le développement  
et de ses fonds et programmes associés  
pour 2012 et au-delà**

*Résumé*

Dans sa décision 98/23, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a arrêté que sa deuxième session ordinaire de chaque année serait l'occasion d'examiner l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme et de ses fonds et programmes associés. Conformément à cette décision, le présent rapport contient l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires pour 2012 et au-delà, ainsi qu'un récapitulatif des recettes provisoires au titre des ressources ordinaires et autres ressources reçues en 2011.

*Éléments de décision*

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du fait que le montant des contributions aux ressources ordinaires du PNUD a légèrement augmenté en 2011, pour passer à 0,975 milliard de dollars, contre 0,967 milliard de dollars en 2010, après trois années consécutives de baisse. Si nombre de gouvernements ont déployé beaucoup d'efforts pour assurer cette augmentation, le montant en question reste bien inférieur à l'objectif de financement de 1,55 milliard de dollars sous forme de ressources ordinaires en 2011, tel que défini dans le plan stratégique du PNUD pour 2008-2013. En outre, le montant global des contributions au PNUD est tombé à 4,83 milliards de dollars en 2011, alors qu'il était de 5,01 milliards de dollars en 2010, en raison d'une diminution des autres ressources.



Le Conseil d'administration pourrait vouloir aussi noter qu'eu égard aux taux de change officiels de l'ONU au 1<sup>er</sup> avril 2012, les ressources ordinaires pour 2012 tomberont à 0,94 million de dollars ou au-dessous de ce niveau. Ce chiffre tient compte du fait que les gains de change effectifs ou prévus sont actuellement supérieurs aux réductions des contributions totales aux ressources ordinaires.

Le Conseil voudra peut-être rappeler la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; réaffirmer que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du PNUD; et demander à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions au titre de ces ressources pour 2010.

Il pourrait souligner qu'il importe de maintenir une base de ressources ordinaires stable et prévisible et encourager les États Membres à annoncer leurs contributions sur une base pluriannuelle, si cela leur est matériellement possible, à présenter un échéancier de versements et à se tenir à ces contributions annoncées et à cet échéancier.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	3
II. Historique . . . . .	4
III. Volume . . . . .	6
A. Contributions aux ressources ordinaires du PNUD . . . . .	6
B. Contributions aux autres ressources du PNUD . . . . .	8
C. Contributions aux ressources globales du PNUD . . . . .	9
IV. Prévisibilité . . . . .	10
V. Diversification de la base de donateurs . . . . .	11
VI. Conclusions . . . . .	13

## I. Introduction

1. Dans sa décision 98/23, le Conseil d'administration a arrêté que, à compter de 1999, sa deuxième session ordinaire de chaque année serait l'occasion d'examiner l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés. Conformément à cette décision, le présent rapport présente l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires pour 2012 et au-delà, ainsi qu'un récapitulatif des contributions aux ressources ordinaires et autres ressources reçues en 2011<sup>1</sup>.

2. Les contributions aux ressources ordinaires (de base) ont atteint 0,975 milliard de dollars en 2011 en valeur nominale, soit une augmentation de 0,8 % par rapport à l'année précédente mais un déficit d'environ 37 % par rapport à l'objectif de financement annuel de 1,55 milliard de dollars sous forme de ressources ordinaires, tel que défini dans le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011, qui a été prorogé jusqu'en 2013 par le Conseil d'administration dans sa décision 2009/9.

3. Sur la base des taux de change officiels de l'ONU au 1<sup>er</sup> avril 2012, on prévoit que le montant des ressources ordinaires tombera à 940 millions de dollars ou en dessous de niveau en 2012. Cette situation est le résultat à la fois de la diminution des contributions en monnaie locale de certains donateurs ainsi que de taux de change moins favorables. Alors que plusieurs des principaux donateurs du PNUD maintiendront, voire augmenteront, leurs contributions en 2012 malgré des contraintes intérieures, quelques-uns ont indiqué qu'ils avaient l'intention de réduire leurs contributions. D'autres n'ont toujours pas fait connaître le niveau de leur financement.

4. En 2011, le montant global des contributions au PNUD s'est élevé à 4,83 milliards de dollars, contre 5,01 milliards de dollars en 2012, les recettes au titre des autres contributions (autres que celles de base) atteignant un total de 3,9 milliards de dollars. Les contributions à des fins spécifiées de donateurs bilatéraux ont baissé en 2011, revenant à 1,45 milliard de dollars contre 1,63 milliard de dollars en 2012. Les ressources à des fins spécifiées confiées au PNUD par des partenaires multilatéraux et la Commission européenne ont aussi diminué, tombant de 1,67 milliard de dollars en 2010 à 1,52 milliard de dollars en 2011. Les ressources locales fournies par les pays de programme sont passées de 0,73 milliard de dollars en 2010 à 0,88 milliard de dollars en 2011.

5. Le prochain examen quadriennal complet de 2012 des activités opérationnelles du système des Nations Unies en faveur du développement tracera les contours du prochain plan stratégique en définissant la vision, l'orientation et les priorités organisationnelles pour l'avenir. Ceux-ci détermineront à leur tour les prochains dispositifs de programmation et le budget intégré. Le budget intégré, dont l'examen final est prévu à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration de septembre 2013, améliorera la transparence, l'intégration, l'harmonisation et la

---

<sup>1</sup> Ce rapport couvre les contributions aux ressources ordinaires et aux autres ressources du PNUD, dont le détail figure dans la section I. Les contributions aux fonds et programmes administrés par le PNUD font l'objet de paragraphes distincts du présent rapport et ne sont pas incluses dans les contributions au PNUD. Comme le veut la pratique habituelle, le détail du montant global des recettes du PNUD et des contributions au programme sera présenté à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration de 2012 au titre des discussions concernant l'examen annuel de la situation financière en 2011.

comparabilité avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Il permettra également de prendre en compte simultanément les considérations relatives à la planification et à l'allocation des ressources, ce qui devrait à son tour contribuer à une amélioration de l'objectif de mobilisation des ressources.

6. Le programme du PNUD pour le changement organisationnel couvre la période restante de l'actuel plan stratégique et la période de transition jusqu'au nouveau plan. Une priorité interne majeure faisant partie intégrante de ce programme est la stratégie intégrée de mobilisation des ressources, qui vise à regrouper les ressources de base et les autres ressources. Cette stratégie est aussi à l'origine de l'objectif du PNUD de diversification de ses sources de financement de façon à y inclure les partenaires traditionnels de l'aide publique au développement (APD), les économies émergentes, les pays de programme, les secteurs privés et philanthropes, les fonds mondiaux et verticaux ainsi que les partenariats avec les banques multilatérales et régionales.

7. À mesure que le PNUD fait évoluer son propre positionnement stratégique en vue de la mise en œuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies de 2012 sur le développement durable (Rio+20), du cadre post-2015 et des résultats du quatrième Forum de haut niveau de 2011 sur l'efficacité de l'aide (post-Busan), les éléments de ce qui pourrait constituer une masse critique de ressources de base pour le Programme se préciseront également. Les consultations au titre de l'examen quadriennal complet fourniront d'amples occasions d'examiner la question de la masse critique. En outre, la modification des conditions du financement du développement fera aussi partie intégrante de cette discussion.

## II. Historique

8. De nombreuses décisions du Conseil d'administration soulignent l'importance d'un niveau adéquat, stable et prévisible des ressources ordinaires du PNUD<sup>2</sup>.

9. Comme en témoignent les rapports annuels sur le cadre de financement pluriannuel pour les années 2004 à 2007 (DP/2005/16, DP/2006/17 and Corr.1, DP/2007/17), et comme s'en est félicité le Conseil d'administration dans ses décisions 2005/23, 2006/24 and 2007/26, le montant brut des recettes au titre des ressources ordinaires a dépassé en 2004, 2005 et 2007 les objectifs annuels fixés, seule l'année 2006 faisant exception à la règle.

10. Dans sa décision 2007/32, le Conseil d'administration a approuvé le cadre intégré d'allocation des ressources financières du plan stratégique pour le cycle de planification couvrant la période 2008-2011, qui a donc remplacé le cadre de financement et les objectifs sur lequel reposait le cadre de financement pluriannuel.

11. Le PNUD a atteint le premier objectif annuel du plan stratégique établi pour 2008. Cependant, en 2009, les contributions aux ressources ordinaires ont été d'environ 18,8 % inférieures au deuxième objectif annuel plus élevé établi pour 2009, de 31 % inférieures au troisième objectif annuel plus élevé établi pour 2010 et

---

<sup>2</sup> Décisions du Conseil d'administration 98/23, 99/1 et 99/23, qui ont été réaffirmées dans les décisions 2002/9, 2002/18, 2003/24, 2004/14, 2005/20, 2006/24, 2007/17, 2008/16, 2009/10, 2010/14 et 2011/15.

de 2,5 % inférieures à l'objectif annuel révisé de 2011. Sur la base des informations actuellement disponibles concernant les recettes et les taux de change officiels de l'ONU au 1<sup>er</sup> avril 2012, il est prévu que les recettes de 2012 seront au moins de 10 % inférieures au budget annuel révisé de l'année.

12. Dans sa décision 2009/9, le Conseil d'administration a prorogé le plan stratégique jusqu'en 2013. Le cadre intégré d'allocations des ressources financières approuvé dans la décision 2007/32 et ajusté et modifié lors de l'examen à mi-parcours du plan stratégique (DP/2011/22, annexe) représente l'objectif global de financement pour le plan stratégique, couvrant les ressources ordinaires et les autres ressources.

#### *Fonds d'équipement des Nations Unies*

13. Le Fonds d'équipement des Nations Unies est actif dans les 48 pays les moins avancés du monde. Sa mission est de créer de nouvelles possibilités pour les pauvres et leurs communautés en améliorant l'accès au microfinancement et au capital d'investissement. Il axe son action sur l'Afrique et les pays d'Asie les plus pauvres, avec un engagement particulier envers les pays sortant d'un conflit ou d'une crise. Il fournit des capitaux d'amorçage – dons et prêts -- et un appui technique pour aider les institutions de microfinancement à desservir davantage de ménages pauvres et de petites entreprises et les administrations locales à faire en sorte que les financements puissent servir à des investissements dans les équipements – systèmes d'alimentation en eau, routes de desserte, écoles, systèmes d'irrigation – qui améliorent les conditions de vie des pauvres. Le Fonds d'équipement s'emploie à élargir l'éventail des choix offerts aux populations: il est d'avis que les individus et les communautés pauvres doivent prendre eux-mêmes les décisions concernant leur propre développement. Ses programmes contribuent à autonomiser les femmes – plus de 50 % des clients des institutions de microfinancement appuyées par le Fonds sont des femmes – et son expertise en matière de microfinancement et de développement local favorise de nouvelles réponses à l'insécurité alimentaire, aux changements climatiques et aux autres enjeux. L'ensemble de l'appui fourni par le Fonds d'équipement des Nations Unies passe par les systèmes nationaux, conformément aux principes de l'efficacité de l'aide au développement énoncés dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra. Le Fonds travaille dans des environnements difficiles – zones rurales éloignées, pays sortant d'un conflit – et prépare le terrain pour que d'autres suivent ses pas. Ses programmes visent à mobiliser des flux d'investissements plus importants en provenance du secteur privé, des partenaires pour le développement et des gouvernements nationaux, afin d'avoir un impact significatif sur les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'objectif 1: Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim, l'objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et l'objectif 7: Préserver l'environnement. Établi par l'Assemblée générale en 1966 et ayant son siège à New York, le Fonds d'équipement des Nations Unies est un organisme autonome affilié au PNUD.

#### *Volontaires des Nations Unies*

14. Établi par l'Assemblée générale en 1970 et administré par le PNUD, le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) sert la cause de la paix et du développement grâce à des activités de bénévolat menées partout dans le monde. Le bénévolat constitue un moyen très efficace d'amener les individus à s'attaquer aux

problèmes de développement et il bénéficie à la fois à l'ensemble de la société et à la personne qui se porte volontaire, car il renforce les liens de confiance, de solidarité et de réciprocité entre les citoyens. Les VNU contribuent à la paix et au développement en plaidant pour que soit reconnu à sa juste valeur le rôle qu'ils jouent, en œuvrant de concert avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, ainsi que d'autres partenaires pour intégrer les activités de bénévolat dans la programmation du développement; favoriser le renforcement du corps national de volontaires; mobiliser des Volontaires des Nations Unies aux niveaux national et international ainsi que des volontaires agissant en ligne<sup>3</sup>. Les Volontaires des Nations Unies contribuent dans une large mesure aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales de l'ONU. En 2011, le dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires a été célébré avec succès au niveau mondial, l'Assemblée générale ayant désigné les VNU comme coordonnateurs des célébrations organisées à cette occasion. Des activités à l'appui du bénévolat ont eu lieu au niveau mondial et les VNU ont organisé de nombreuses réunions régionales et mondiales à l'intention de diverses parties prenantes des gouvernements, de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé, ce qui a conduit l'Assemblée générale à renouveler son engagement dans sa résolution 66/67.

15. En 2011, plus de 7 300 hommes et femmes dotés de qualifications professionnelles, expérimentés et dévoués, représentant 162 nationalités, ont travaillé à titre de bénévoles dans 132 pays dans le cadre des efforts menés à l'échelle du système des Nations Unies en faveur de la paix et du développement, notamment la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Quarante-trois pour cent des bénévoles étaient des nationaux de pays en développement, ce qui confirme une fois encore que le programme des VNU est un exemple concret de coopération Sud-Sud. En termes financiers, le programme a représenté plus de 237 millions de dollars. Sur ce montant, un peu plus de 3 % ont été financés par le Fonds bénévole spécial.

### III. Volume

#### A. Contributions aux ressources ordinaires du PNUD

16. Après plusieurs années d'augmentation régulière entre 2001 et 2007, lorsque les contributions aux ressources ordinaires se sont accrues après sept années consécutives de baisse, ces ressources ont diminué de nouveau en 2008, 2009 et 2010. D'après les données provisoires, les contributions aux ressources ordinaires pour 2011 ont augmenté légèrement pour atteindre 0,975 milliard de dollars contre 0,967 milliard de dollars en 2010. Les dix principaux donateurs (en dollars, en valeur absolue) ont été la Norvège, la Suède, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, les États-Unis, le Japon, le Danemark, la Suisse, le Canada et l'Allemagne (dans cet ordre).

17. La volonté politique des États Membres d'améliorer la base de ressources ordinaires du PNUD se reflète dans le fait que 58 pays ont versé des contributions

<sup>3</sup> Les volontaires des Nations Unies sont les volontaires sous contrat avec le VNU; le VNU désigne le programme des Volontaires des Nations Unies.

aux ressources ordinaires de l'organisation en 2011, y compris 23 d'entre eux qui ont accru ou repris leurs contributions. Un grand nombre de pays de programme l'ont fait en dépit de contraintes internes considérables.

18. Les contributions aux ressources ordinaires de six membres (Allemagne, Australie, Finlande, Irlande, Japon et Suède) du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE) se sont accrues en 2011. Il s'agit là d'une amélioration par rapport à 2010, lorsque seulement quatre des membres du CAD avaient accru leurs contributions. Les contributions en monnaie locale aux ressources ordinaires de huit membres du CAD/OCDE (Autriche, Belgique, Espagne, États-Unis France, Italie, Pays-Bas et Portugal,) ont diminué en 2011.

19. En 2011, 25 États Membres ont versé des contributions de 1 million de dollars ou plus aux ressources ordinaires, notamment 21 des 23 membres actuels du CAD/OCDE ainsi que l'Arabie saoudite, la Chine, l'Inde et la Malaisie.

20. Il ressort des prévisions actuelles que, sous réserve des fluctuations de change, les contributions aux ressources ordinaires en 2012 pourraient atteindre le niveau de 0,94 milliard de dollars. La plupart des donateurs se sont engagés à maintenir leurs contributions en 2012. Si la majorité des membres du CAD/OCDE maintiennent leurs contributions en 2012, quelques-uns ont indiqué qu'ils envisageaient de les diminuer et certains n'ont pas encore fait part de leurs intentions au moment de l'établissement du présent rapport.

21. Le montant des recettes antérieures et prévues du PNUD est traditionnellement exprimé en valeur nominale (en dollars courants). Les variations de la valeur réelle de ces recettes, qui résultent de l'inflation et des fluctuations des taux de change, ne sont donc pas répercutées. Or, si le montant des recettes de base exprimé en valeur nominale a augmenté de 49,8 % pour passer de 645 millions de dollars en 2000 à 967 millions de dollars en 2010, ce même montant exprimé en termes constants fait apparaître une diminution de 4,2 % au cours de la même période. Cela signifie que le pouvoir d'achat des contributions de base en 2010 a été inférieur au pouvoir d'achat des contributions aux recettes de base en 2000. En outre, la base de financement du PNUD reste très exposée aux fluctuations des taux de change.

22. Dans nombre de ses décisions, le Conseil d'administration a reconnu que l'aptitude du PNUD à s'acquitter de son mandat et à préserver son caractère multilatéral, impartial et universel dépend d'une base de ressources ordinaires suffisante et sûre. La question du retour à la croissance et du renforcement de la prévisibilité des ressources ordinaires servant à financer les activités de développement de l'ONU a fait l'objet d'un débat approfondi, notamment dans le contexte des derniers examens triennaux complets et à la lumière des résolutions 56/201, 59/250 et 62/208 de l'Assemblée générale. Ces résolutions demandent instamment aux organismes du système de développement des Nations Unies de s'attaquer à la question du financement de leurs activités opérationnelles et de rechercher des sources additionnelles de soutien financier et des modalités de financement de rechange, lorsque cela se révélait nécessaire et dans le contexte de leur cadre de planification pluriannuel et des cadres financiers correspondants. L'objectif est d'assurer, sur une base prévisible, continue et durable, la masse de critiques de ressources requises pour garantir un fonctionnement adéquat et la réalisation des objectifs de développement à long terme.

## B. Contributions aux autres ressources du PNUD

23. Les ressources autres que celles de base qui sont allouées à des thèmes, programmes et activités spécifiques constituent un complément essentiel de la base de ressources ordinaires du PNUD. Selon les données provisoires disponibles, les contributions aux ressources du PNUD autres que celles de base se sont élevées à 3,9 milliards de dollars<sup>4</sup> en 2011, soit le même niveau que celui estimé dans le plan stratégique. Le montant des autres ressources prouve que le PNUD continue d'être sollicité pour aider les gouvernements à répondre aux priorités nationales de développement.

24. Les contributions bilatérales des gouvernements donateurs membres du CAD de l'OCDE ont atteint 1,45 milliard de dollars en 2011, soit une diminution de 11 % par rapport à l'année précédente. Un grand nombre de gouvernements donateurs, y compris beaucoup des membres du CAD/OCDE participent activement au cofinancement des programmes du PNUD. Au cours des dernières années de la période étendue du plan stratégique (2011-2013), le PNUD vise à accroître la part relative des cofinancements "flexibles" ou "préaffectés de façon non contraignante" et des contributions aux fonds d'affectation spéciale dans la catégorie des autres ressources.

25. Les ressources autres que celles de base qui sont confiées au PNUD par des partenaires non bilatéraux et des fonds multilatéraux se sont élevées à 1,51 milliard de dollars en 2011, soit une diminution de 9 % par rapport à 2010. La Commission européenne, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme entrent pour environ les deux tiers dans les ressources de cette catégorie.

26. Les ressources locales, confiées par les pays de programme et d'autres partenaires locaux au PNUD, qui se charge de les répartir à l'appui de leur développement, ont atteint 885 millions de dollars en 2011, soit une augmentation de 22 % par rapport à 2010. Ces ressources ont donc augmenté beaucoup plus fortement que prévu (18 %), les attentes au titre de l'alignement du dossier de projets préconisé dans le plan stratégie étant donc dépassées de beaucoup.

### *Fonds d'équipement des Nations Unies*

27. Malgré les pressions qui ont continué de s'exercer au niveau mondial sur les budgets de développement en 2011, le montant total des contributions au Fonds d'équipement des Nations Unies s'est accru de 27 %, pour passer de 41,1 millions de dollars en 2010 à 52 millions de dollars en 2011, y compris 3 millions de dollars alloués par le PNUD au financement des programmes du Fonds d'équipement. Le nombre des donateurs et leur diversité ont aussi continué de s'améliorer, pour passer à 33 en 2011 (contre 29 en 2010 et 20 en 2007). Parmi les cinq premiers donateurs au Fonds d'équipement en 2011, le plus important a été la MasterCard Foundation, qui a versé une contribution de 9,2 millions de dollars. Les autres grands donateurs ont été la Suède, la Belgique, l'Australian Agency for International Development et l'Agence internationale de développement du Canada. Si elle témoigne de façon satisfaisante d'un engagement continu des donateurs et d'une plus grande diversité

<sup>4</sup> Ce chiffre tient compte des contributions reçues des États Membres et des partenaires bilatéraux au titre des autres ressources, mais pas des intérêts perçus et des services d'appui remboursables.

de ceux-ci, la croissance récente a concerné les (autres) ressources "affectées" (33 millions de dollars en 2011). Les contributions aux ressources ordinaires se sont accrues de 15 millions de dollars en 2011 à 16 millions de dollars en 2016 (non compris le soutien programmatique du PNUD, pour une large part du fait de taux de change favorables. Les contributions de base n'ont pas toutefois retrouvé leurs niveaux d'avant la crise financière, soit 18,7 millions de dollars, et restent bien en-deçà de l'objectif établi de 25 millions de dollars pour que le Fonds d'équipement des Nations Unies puisse fonctionner de façon efficace dans 40 pays les moins avancés.

#### *Volontaires des Nations Unies*

28. Le Fonds bénévole spécial permet au programme des VNU de promouvoir des approches diversifiées qui élargissent les possibilités offertes aux volontaires et approfondissent l'intégration dans les programmes du concept de bénévolat au service de la paix et du développement. Bien qu'il soit de petite taille, son importance ne saurait être surestimée. Depuis des projets de recherche jusqu'à des interventions pilotes dans des domaines comme les programmes pour les jeunes et le développement durable, le Fonds bénévole spécial encourage l'innovation, qui constitue une base indispensable à l'évolution du secteur du bénévolat. Ses recettes au titre des contributions ont légèrement augmenté pour passer de 4,4 millions de dollars en 2010 à 4,7 millions de dollars en 2011. Compte tenu du rôle de catalyseur joué par les ressources dont dispose le Fonds, le programme des VNU s'emploie à accroître les contributions qui y sont versées, notamment pour pouvoir étudier plus avant, élargir et renforcer le rôle du volontariat et ses apports au développement, au travers, par exemple, du premier rapport jamais établi sur la situation du volontariat dans le monde, qui a été lancé le 5 décembre 2011. La participation de la société civile et des volontaires citoyens est nécessaire pour assurer le développement durable. Le programme des VNU relie des milliers de bénévoles aux organisations travaillant sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. Son action est source d'inspiration.

### **C. Contributions globales au PNUD**

29. Les contributions globales au PNUD se sont chiffrées à 4,8 milliards de dollars en 2011, contre 5 milliards de dollars en 2010. Comme précisé plus haut, les contributions aux ressources ordinaires se sont accrues légèrement pour passer de 0,967 milliard de dollars en 2010 à 0,974 milliard en 2011. Les contributions autres que les contributions aux ressources de base ont diminué pour revenir de 5,0 milliards de dollars en 2010 à 4,83 milliards de dollars en 2011. Le rapport des ressources ordinaires aux autres ressources s'est maintenu aux alentours de 1:5 en 2011.

30. Dans sa résolution 62/208, l'Assemblée générale a noté avec inquiétude que la part des contributions aux ressources de base des fonds et programmes des Nations Unies avait diminué ces dernières années. S'agissant du PNUD, comme le Conseil d'administration l'a noté dans sa décision 2007/26, la part des ressources affectées est demeurée largement supérieure à celle des ressources ordinaires, ce qui réduit la capacité du Programme de s'acquitter de son mandat comme il convient et de fournir un appui efficace aux programmes de développement des pays

partenaires, et les contributions sans préaffectation sont indispensables à la cohérence et à l'harmonisation des activités opérationnelles de développement.

31. S'appuyant sur la résolution 62/277 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies, le PNUD a l'intention, comme mentionné dans l'introduction, de poursuivre les délibérations concernant la 'masse critique' de ressources ordinaires, y compris dans le cadre du prochain examen quadriennal.

32. Comme indiqué dans son programme pour le changement organisationnel, le PNUD s'emploie à mettre en place un cadre unifié des ressources ordinaires et des autres ressources afin de mieux aligner les allocations de ressources sur les priorités du plan stratégique. Le PNUD est déterminé à œuvrer avec ses partenaires pour assurer la communication rigoureuse d'informations sur les résultats et l'utilisation la plus efficace et efficiente possible des ressources qui lui sont confiées.

#### IV. Prévisibilité

33. Comme indiqué dans les résolutions 59/250 et 62/208 de l'Assemblée générale relatives à l'examen triennal complet des activités opérationnelles du système des Nations Unies en faveur du développement, et comme l'a souligné le Conseil d'administration dans sa décision 98/23 (et réaffirmé dans ses décisions 99/1, 99/23, 2002/9, 2004/29, 2005/23, 2006/24, 2007/17, 2008/16, 2009/10, 2009/20, 2010/29, et 2011/15), les États Membres sont encouragés à verser leurs contributions au PNUD sur une base pluriannuelle et de manière durable et prévisible.

34. En mai 2012, le secrétariat du Conseil d'administration a écrit à tous les États Membres du PNUD dans le cadre des préparatifs des débats annuels de 2012 du Conseil d'administration sur le financement, qui se tiendront lors de la deuxième session ordinaire. Conformément aux décisions 98/23 et 99/1<sup>5</sup> du Conseil d'administration, les États Membres ont été invités à faire part de leurs contributions volontaires au PNUD et aux programmes associés et ont été encouragés à présenter des annonces de contributions pluriannuelles.

35. Si, au moment de l'établissement du présent rapport, 41 États Membres avaient annoncé leurs contributions pour 2012, plusieurs d'autres n'avaient pas encore été en mesure de le faire. Les tableaux 1 et 2 de l'additif statistique au présent rapport, disponible sur le site Internet du Conseil d'administration, sont fondés sur les informations reçues et les meilleures estimations du PNUD, dérivées des contributions de 2011. Le tableau 3 fournit des informations sur les contributions en nature des gouvernements. Tous les chiffres de 2011 sont provisoires et pourront être modifiés lorsque les chiffres des recettes effectives pour l'année seront confirmés.

36. Au cours de la période initiale de quatre années du plan stratégique, neuf donateurs avaient formulé des annonces de contributions pluriannuelles sur deux à quatre années. Ces donateurs étaient l'Australie, la Belgique, le Canada, l'Espagne, la Finlande, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. En 2012, au moment de l'établissement du présent rapport, aucun des donateurs du CAD/OCDE n'avait annoncé ses contributions aux ressources ordinaires au-delà de

---

<sup>5</sup> Ces décisions ont été réaffirmées dans les décisions 99/23, 2000/1, 2002/9, 2004/14, 2005/23, 2006/24, 2007/17, 2008/16, 2009/10, 2009/20, 2010/29 et 2011/15.

2012, bien que plusieurs envisagent de le faire. Des annonces de contributions pluriannuelles couvrant la période de prolongation du plan stratégique 2011-2013 sont indispensables pour que le PNUD puisse disposer d'une base de ressources prévisible. Les États Membres qui ne sont pas en mesure d'annoncer formellement des contributions pluriannuelles, en raison de restrictions législatives nationales ou autres, sont fortement encouragés à fournir des montants indicatifs pour les années à venir.

37. Dans sa décision 98/23, le Conseil d'administration a aussi établi que la prévisibilité des ressources de base serait améliorée si les États Membres fournissaient un calendrier prévisionnel de leurs versements, encourageant les versements anticipés. Au paragraphe 12 de cette décision, le Conseil a notamment décidé que l'échéancier des versements de l'année civile précédente serait examiné chaque année lors de ses deuxièmes sessions ordinaires. En 2011, sept donateurs ont communiqué des échéanciers fixes, contre 10 en 2010, 7 en 2009 et 11 en 2008. Parmi les donateurs ayant communiqué des échéanciers, toutefois, plusieurs ne les ont pas respectés. En juillet 2011, 53 % des recettes brutes estimées avaient été reçues, contre 55 % en 2010, 36 % en 2009 et 32 % en 2008.

38. Plusieurs donateurs ont différé le paiement de parties importantes de leurs engagements jusqu'au dernier trimestre de 2011 (31 % de ces contributions annoncées étaient encore en suspens au dernier trimestre), ce qui a beaucoup nui à la trésorerie de base du PNUD. Pour éviter de puiser dans ses réserves opérationnelles, le PNUD a pris des mesures durant l'année pour réduire, différer ou remettre des dépenses. Au 1<sup>er</sup> avril 2012, 24 % des ressources ordinaires prévues pour 2012 avaient été reçues, cinq donateurs du CAD/OCDE (Danemark, Irlande, Luxembourg, Nouvelle-Zélande et Norvège) ayant versé leurs contributions en totalité.

39. On trouvera au tableau 3 de l'additif statistique du présent document (disponible sur le site Internet du Conseil d'administration), les échéanciers de versement des contributions pour 2012 qui avaient été communiqués au secrétariat du Conseil d'administration au moment de l'établissement du présent rapport. Le secrétariat prend note avec satisfaction des efforts consentis jusqu'ici par les donateurs ayant communiqué leurs échéanciers et par ceux qui ont acquitté précocement l'intégralité de leurs contributions. Les États Membres qui ne l'ont pas encore fait sont fortement encouragés à lui communiquer leurs échéanciers prévisionnels et, dans la mesure du possible, à effectuer des versements rapidement. Les Membres sont invités à s'en tenir à leurs échéanciers respectifs et à effectuer leurs versements dans la monnaie annoncée.

## V. Diversification de la base de donateurs

40. Dans ses décisions 98/23, 99/1 et 2010/14, le Conseil d'administration a reconnu que la viabilité financière à long terme du PNUD dépend d'un nombre limité de donateurs. Il a par conséquent prié instamment tous les donateurs et les pays de programme en mesure de le faire, dernièrement dans sa décision 2011/15, d'accroître leurs contributions au titre des ressources ordinaires.

41. On estime que les dix principaux donateurs au PNUD fourniront encore près de 81 % de l'ensemble de ses ressources ordinaires en 2012. En 2010, ces donateurs ont représenté 86 % des contributions aux ressources ordinaires. S'étant fixé comme

objectif l'élargissement de la base de donateurs, le PNUD a redoublé d'efforts pour multiplier systématiquement les contacts avec les bailleurs de fonds actuels et prospectifs afin que tous s'engagent à agir en commun pour que les objectifs convenus en ce qui concerne la base de ressources de l'organisation soient atteints. Il ressort d'analyses récentes des nouveaux engagements de partenariat avec plusieurs pays à revenu intermédiaire et pays contributeurs nets que les contributions financières se reflètent probablement initialement dans les ressources autres que celles de base.

42. En 2011, 58 États Membres ont versé des contributions aux ressources ordinaires, contre 55 en 2010. Sur ces 58 pays, 23 soit ont accru soit ont repris leurs contributions en 2011. Sur les 17 pays qui ont accru leurs contributions, six sont des membres du CAD/OCDE (Allemagne, Australie, Finlande, Irlande, Japon et Suède), un est un pays non membre de l'OCDE (Islande) et sept sont des pays de programme (Afrique du Sud, Bahreïn, Chine, Costa Rica, Égypte, Guyana, Mongolie). Neuf pays ont repris leurs contributions en 2011 (Afghanistan, Bhoutan, Colombie, Djibouti, Hongrie, Malaisie, République tchèque, Russie et Viet Nam). Les contributions totales aux ressources ordinaires en provenance des pays de programme, après application de la passerelle comptable au titre du financement des dépenses des bureaux extérieurs, se sont élevées à quelque 12,72 millions de dollars en 2011. Quatre pays de programme ont versé une contribution d'un million de dollars ou davantage à la base de ressources ordinaires de l'organisation.

43. Davantage de pays de programme sont invités à contribuer aux ressources autres que les ressources de base de l'organisation. Nombre d'entre eux financent déjà des projets dans d'autres pays de programme dans le cadre d'arrangements de coopération Sud-Sud et participent également au financement des dépenses des bureaux locaux. Leurs gouvernements fournissent en outre des contributions en nature, comme la mise à disposition de locaux de bureaux gratuitement, en plus d'apports substantiels de ressources aux programmes du PNUD dans leurs pays respectifs. Entre 2009 et 2011, les contributions des pays de programme aux autres ressources (ressources locales et partage des coûts avec des tierces parties) se sont accrues de 12 % pour passer de 787 millions de dollars en 2009 à 885 millions de dollars en 2011.

#### *Fonds d'équipement des Nations Unies*

44. Malgré des améliorations considérables de la diversification des donateurs et du partage de la charge ces dernières années, le Fonds d'équipement des Nations Unies demeure tributaire d'un nombre limité de donateurs pour les contributions à ses ressources ordinaires. Les six principaux donateurs au Fonds sont entrés pour 95 % dans ses ressources ordinaires en 2011. La poursuite de la diversification et de l'expansion de sa base de ressources ordinaires demeure une priorité essentielle pour le Fonds. En revanche, les ressources autres que celles de base proviennent de sources de plus en plus diverses. Outre la coopération bilatérale et multilatérale, le Fonds bénéficie de l'appui de fondations du secteur privé, des fonds de l'initiative 'Unis dans l'action', du Fonds de consolidation de la paix et du Fonds pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, financé par le Gouvernement espagnol. En 2011, 33 donateurs ont apporté leur appui au Fonds alors qu'ils n'étaient que quatorze en 2005.

*Volontaires des Nations Unies*

45. Les Volontaires des Nations Unies travaillent dans 132 pays partout dans le monde, aidant les communautés à contribuer à la paix et au développement. C'est leur attachement au bénévolat qui constitue la spécificité des VNU au sein de la famille des Nations Unies. Les contributions des donateurs ont continué de revêtir une importance critique pour le développement des activités de bénévolat et la mobilisation de volontaires. Tout au long de 2011, les VNU ont réalisé des efforts stratégiques efficaces pour élargir et diversifier leur base de donateurs et en assurer la prévisibilité, en mobilisant également des donateurs non traditionnels, comme les pays à revenu intermédiaire. Plusieurs donateurs ont contribué pour la première fois ou repris leurs contributions au programme des VNU. Malgré la crise financière, les financements des donateurs au Fonds bénévole spécial, au dispositif de financement intégral des VNU et au partage des coûts ont enregistré une croissance globale record de près de 15 %.

## VI. Conclusions

46. Le niveau global des ressources confiées au PNUD témoigne de l'appui que les États Membres et les partenaires sont disposés à lui apporter. Cependant, la diminution attendue des ressources ordinaires en 2012, de même que l'absence d'engagements pluriannuels en raison des contraintes budgétaires auxquelles continuent de se heurter plusieurs grands donateurs, amènent à penser qu'une dégradation de la tendance positive des ressources enregistrée ces dernières années est possible.

47. L'aptitude du PNUD à fournir un soutien efficace au renforcement des capacités nécessaires au développement dépend d'une masse critique de financements, parmi lesquels les ressources ordinaires occupent une place centrale. Le PNUD compte sur ces ressources pour soutenir des approches de gestion stratégiques et flexibles ciblant l'efficacité à long terme. Le développement est un enjeu de longue période qui requiert la fixation de priorités stratégiques de même qu'un effort de flexibilité tactique et la capacité de répondre aux crises et de tirer parti des possibilités qui s'offrent.

48. Dans le cadre de son programme pour le changement organisationnel, le PNUD est totalement déterminé à assurer la communication rigoureuse d'informations sur les résultats auxquels il contribue. Il est aussi résolu à rechercher les moyens les plus efficaces et les plus efficaces d'utiliser les ressources qui lui sont confiées. Il continue d'accorder le rang le plus élevé de priorité à l'adéquation, la stabilité et la prévisibilité de sa base de ressources ordinaires et à la viabilité du ratio entre les ressources ordinaires et les autres ressources. Le cadre intégré d'allocation des ressources du plan stratégique, tel qu'ajusté et modifié lors de l'examen à mi-parcours (DP/2011/22 et annexes), exige le plein appui des partenaires pour que les objectifs fixés puissent être atteints.